


# Communiqué

**Pour diffusion immédiate**

## Paiement de taxes et de droits de mutation: Saint-Constant invite les citoyens à acquitter leur facture sur le Web

**Saint-Constant, le 7 mars 2014 -** Vous n'avez pas le temps ? Vous ne souhaitez plus attendre aux heures d'ouverture de votre institution financière ou des services municipaux pour acquitter votre compte de taxes ? La Ville de Saint-Constant vous invite à utiliser le paiement en ligne. C'est **simple**, **rapide** et **sécuritaire**.

### Paiement en ligne, mode d'emploi

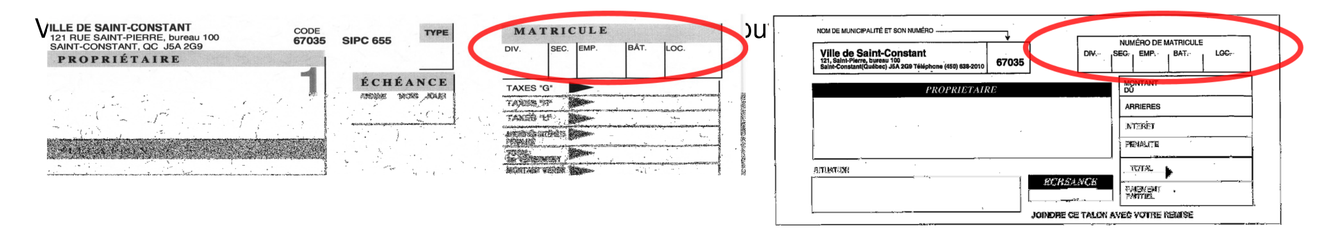
Le paiement électronique des taxes foncières et des droits de mutation immobilière peut s'effectuer via le portail www.ville.saint-constant.qc.ca, sous l'onglet *Services en ligne* ou *Taxation* et évaluation situés à la page d'accueil.




Le paiement peut également être effectué directement sur le site de votre institution financière.

Dans le portail de votre institution financière :

1. Sélectionnez Ville de Saint-Constant dans la liste des fournisseurs.
2. Inscrivez le numéro de référence (matricule avec 17 caractères sans espace) apparaissant dans le coin supérieur droit du coupon de paiement de votre facture de droits de mutation immobilière ou du compte de taxes.




En deux temps, trois mouvements, vous aurez acquitté vos factures. Pas de chèque à préparer, ni d'enveloppe à poster… Osez cliquer!



Ville de Saint-Constant
147, rue Saint-Pierre
Saint-Constant (Québec)
J5A 2G9
www.ville.saint-constant.qc.ca

**Source :**
Service des communications
Ville de Saint-Constant
638.2010, poste 7460
communication@ville.saint-constant.qc.ca